



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 49

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M<sup>me</sup> DELA CRUZ propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 216 — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (plébiscites sur la fermeture permanente de salles d'urgence)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Plebiscite Before Permanent Emergency Room Closure)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> DELA CRUZ intervient.

M<sup>mes</sup> COOK et COMPTON, M. GUENTER ainsi que M<sup>me</sup> STONE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> COOK, M. GUENTER et M<sup>me</sup> STONE interviennent. M. NARTH exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. PANKRATZ présente la proposition suivante :

Proposition n° 12 : 1 255 nouvelles embauches nettes dans le domaine de la santé

Attendu :

que le précédent gouvernement conservateur a déçu les Manitobains en congédiant des travailleurs de la santé et en fermant des salles d'urgence et des centres de services médicaux d'urgence en milieu rural et urbain, obligeant ainsi les Manitobains à se rendre à l'extérieur de la province pour leurs opérations chirurgicales;

que le précédent gouvernement conservateur a ignoré les travailleurs de la santé et a rejeté leurs préoccupations au sujet de l'état des soins de santé dans la province;

que le précédent gouvernement conservateur n'a pas amélioré les soins de santé dans le nord du Manitoba;

que le gouvernement actuel s'est engagé, dans son budget de 2024, à procéder en un an à 1 000 nouvelles embauches nettes dans le domaine de la santé afin d'améliorer les soins de santé et de soutenir les travailleurs de première ligne;

que ce gouvernement a tenu ses promesses en procédant à 1 255 nouvelles embauches nettes dans le domaine de la santé, ce qui a permis de réduire de 45 % les heures supplémentaires forcées au sein de l'Office régional de la santé de Winnipeg;

qu'il a ouvert deux nouvelles cliniques pour maladies et blessures mineures et deux cliniques de soins primaires à heures prolongées pour donner aux familles manitobaines un plus grand choix pour leurs soins;

qu'il va ouvrir trois autres cliniques de soins primaires à heures prolongées à Winnipeg afin que davantage de Manitobains puissent recevoir les soins dont ils ont besoin en dehors des heures de consultation habituelles;

qu'il va continuer à améliorer les soins de santé pour sa population vieillissante, notamment en construisant un nouveau foyer de soins personnels à Lac-du-Bonnet et à Arborg et en agrandissant le foyer de soins personnels Park Manor à Transcona;

qu'il construit une nouvelle salle d'urgence à Eriksdale et à l'hôpital général Victoria afin que tous les Manitobains puissent bénéficier de soins de santé près de chez eux;

qu'il a instauré la possibilité d'obtenir un congé de l'hôpital tout jour de la semaine afin d'améliorer l'efficacité du système hospitalier et de permettre aux Manitobains de recevoir les soins dont ils ont besoin au moment opportun;

qu'il fait venir un appareil d'IRM mobile dans le Nord en vue de permettre aux résidents de recevoir des soins plus près de leur collectivité;

qu'il investit une somme historique, soit plus de 770 millions de dollars, dans le financement du personnel soignant de première ligne dans toute la province et que près de 70 % de ces nouvelles dépenses sont directement destinées aux premières lignes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à reconnaître l'importance du travail que font ces 1 255 nouveaux travailleurs de la santé et à soutenir le recrutement continu de nouveaux travailleurs de la santé en vue d'améliorer les soins de santé pour l'ensemble des Manitobains.

Il s'élève un débat.

M. PANKRATZ intervient.

M<sup>mes</sup> COOK et CORBETT ainsi que MM. LAGASSÉ et NARTH posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> COOK ainsi que MM. LAGASSÉ et NARTH interviennent. M<sup>me</sup> BYRAM exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

**TREIZE HEURES TRENTE**

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE dépose l'ordre d'examen des budgets en Comité des subsides daté de mai 2025.  
(Document parlementaire n° 51)

---

M<sup>me</sup> KENNEDY, *ministre du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet du Mois du patrimoine asiatique.

M. PERCHOTTE fait des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> CHEN, M. BEREZA, M<sup>me</sup> SCHOTT, M. GOERTZEN et M. le *ministre* BUSHIE font des déclarations de député.

---

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à protéger la santé des femmes au Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

L'Assemblée convient que les dispositions qui suivent soient en vigueur jusqu'à la fin de la deuxième session de la 43<sup>e</sup> législature :

Que l'Assemblée soit autorisée à offrir des services d'interprétation simultanée lorsqu'un député souhaite prendre la parole dans une langue autre que le français et l'anglais pendant les travaux de l'Assemblée et des comités, sous réserve de la disponibilité d'interprètes et à condition que le député :

1. avise le greffier de la langue voulue suffisamment à l'avance pour permettre la planification de services d'interprétation et de traduction appropriés;
2. avise les députés des autres partis reconnus et les députés indépendants au moins 90 minutes avant le début de la séance visée.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey